



GUIDE AUX PARENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Ces informations sont complémentaires au *mode de vie* de l'école du Carrousel

ABSENCES

Si votre enfant doit s'absenter, il est nécessaire d'en aviser l'école le plus tôt possible via **Mozaïk Portail Parent** (ou l'application mparent). Si vous connaissez à l'avance la date d'un rendez-vous, nous vous demandons d'aller l'indiquer et de motiver la raison de l'absence ou du retard sur le **Mozaïk Portail Parent** ou sur l'application mobile (mparent), le plus tôt possible (avant 8h10). Au besoin, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocable du secrétariat de l'école.

Service de garde ou des dîneurs : Nous vous demandons d'informer le service de garde ou le service des dîneurs si votre enfant s'absente à l'une ou l'autre des périodes auxquelles il/elle est inscrit(e).

AGENDA

L'agenda est un outil de communication important. Nous demandons à l'élève de l'apporter tous les jours à l'école et à la maison. Il est de sa responsabilité de l'avoir à tous les jours.

ALLERGIES

Si votre enfant souffre d'allergie(s), il est très important de nous en informer. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer en cas de besoin. Si votre enfant dîne à l'école, il faut éviter tous les aliments contenant des allergènes contenant des arachides, des noix ou des amandes. Pour certains élèves présentant des allergies sévères, des traces minimales de ces aliments, des odeurs ou un toucher peuvent provoquer une réaction grave.

ASSIDUITÉ

Pour le bon fonctionnement de l'école, l'élève doit se conformer à l'horaire. L'élève retardataire doit obligatoirement passer au secrétariat pour que le retard soit consigné selon la «*procédure de gestion des retards*» de l'école. En cas de retards trop fréquents, l'enseignant ou la direction communiquera avec vous afin de trouver un moyen pour corriger la situation.

ASSURANCE-ÉCOLIER

Le *Centre de services scolaire* ne détient pas d'assurance accident pour les élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire, à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

BÉNÉVOLAT

Pour la sécurité des enfants et pour une bonne entente entre toutes les personnes qui travaillent à l'école ou qui viennent nous appuyer par leur bénévolat, nous demandons à tous les parents de s'identifier au secrétariat avant de se diriger ailleurs dans l'école. Pendant les heures de classe, l'accès à la cour et aux salles de classe n'est autorisé que sur invitation du personnel de l'école.

Tout adulte qui souhaite offrir du bénévolat sur une base régulière, ou encore qui pourrait se retrouver seul en présence d'un élève, devra compléter les antécédents judiciaires au préalable. Pour ce faire, il devra s'informer de la démarche auprès de la secrétaire de l'école.

BRIS DE MATÉRIEL

En cas de bris ou de perte de matériel scolaire, l'école se réserve le droit de vous réclamer le remplacement ou le remboursement. Il est de votre responsabilité de prendre soin du matériel qui vous est prêté.



CELLULAIRE

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo, est interdite durant les heures de classe (incluant les gymnases), sauf dans les cas suivants :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- si l'état de santé d'un élève le requiert*; ou
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

L'élève qui décide d'apporter de tels appareils à l'école doit les conserver dans son casier.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci lui sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. Une autre sanction (par exemple, une retenue) pourrait être imposée à l'élève.

COLLATION

Comme la santé de vos enfants nous tient à cœur, nous privilégions les collations « santé » telles que : fruits, fromage, légumes (les friandises et la gomme sont interdites).

COUR D'ÉCOLE

Les élèves de l'école ont priorité quant à l'utilisation de la cour d'école et des modules de jeux jusqu'à 18 heures.

DÉPART HÂTIF

Les départs avant la fin des classes sont évidemment à éviter. Lorsque l'enfant doit quitter l'école **exceptionnellement** avant l'heure habituelle, il doit présenter, à son ou sa titulaire, un billet signé par ses parents qui sera transmis au secrétariat.

FERMETURE POUR TEMPÊTE

Lorsque les autorités du *Centre de services scolaire des Patriotes* ferment les écoles pour tempête, vous pouvez consulter l'application **Mégafon** (inscription à notre école requise), Facebook du CSSP : [page Facebook du CSSP](#) ou son site WEB : cssp.gouv.qc.ca .

De plus, plusieurs postes de radio et télévision vous avisent dès 6h30 le matin (98.5 FM, 107,3 Rouge FM, 105,7 Rythme FM, Première chaîne 95,1, Radio Canada, V Télé, TVA, Radio Circulation 730 AM).

HORAIRE :

Nous demandons à tous les élèves d'être présents sur la cour d'école **AVANT** le son de la cloche.



Cloche du matin : **8h10**



Cloche de l'après-midi : **12h55**

	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE ET CLASSES EHDA	SERVICE DE GARDE	SECRÉTARIAT
Avant-midi	8h10 à 11h35	8h10 à 11h35	6h45 à 8h00	8h00 à 11h50
Dîner	11h35 à 12h55	11h35 à 12h55	11h35 à 12h45	Fermé de 11h50 à 12h50
Après-midi	12h55 à 14h12	12h55 à 15h20	14h12 à 18h00	12h50 à 16h00



INTIMIDATION ET VIOLENCE

La violence (physique et verbale) et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école du Carrousel. Si des actes mettant en cause la sécurité et le bien-être d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Pour dénoncer toute situation de violence ou d'intimidation, vous pouvez contacter directement la direction ou encore compléter le billet de signalement via le site Web de l'école <https://ducarrowel.csp.qc.ca/> (dans la section *Les Incontournables/Mode de vie et plan de lutte/Billet de signalement*).

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Un plan de lutte contre l'intimidation et la violence est revu annuellement et est disponible sur le site Web de l'école (version complète). Un document de communication est également envoyé aux parents (version résumée).

IDENTIFICATION DES EFFETS DES ÉLÈVES

Nous vous recommandons d'identifier tous les effets appartenant à vos enfants (les articles scolaires, le sac d'école, les vêtements, les chaussures, les bottes, les mitaines, etc.). Nous vous encourageons à inciter votre enfant à se préoccuper de ses effets perdus en venant vérifier s'ils ne seraient pas parmi ceux recueillis régulièrement à l'entrée du service de garde.

OBJETS PERSONNELS

Il est strictement interdit d'apporter des jeux électroniques ou jeux de grande valeur, des jeux ou objets à connotation violente ou jugés inadéquats. Ces objets pourront être confisqués au besoin. Il est interdit d'apporter, sauf pour une occasion spéciale où vous en serez informé, des jeux de la maison.

MÉDICAMENTS

L'école ne conserve et n'administre aucun médicament aux élèves sauf dans des cas requis par une autorité médicale. **Tout médicament devant être administré doit avoir une prescription médicale.** Vous devez remplir le formulaire à cet effet disponible sur le site Web de l'école ([formulaire médication](#)) ou encore disponible au secrétariat de l'école.

PARENTS À L'ÉCOLE

C'est avec plaisir que nous recevons les parents à l'école. Nous comptons sur leur présence lors des rencontres officielles (bulletins, réunions générales, soirées d'information, convocations spéciales), mais aussi, comme personnes-ressources. Cependant, pour le bon fonctionnement et la sécurité de tous, nous demandons aux parents de se présenter au secrétariat par la porte principale et de s'identifier. De plus, pour toute rencontre avec un membre du personnel, nous vous demandons de prendre rendez-vous au préalable.

OUBLI DE MATÉRIEL

L'élève n'a pas la permission de retourner dans sa classe après les heures de cours. Il a le temps nécessaire en classe pour faire son sac en fin de journée. C'est une responsabilité à sa mesure et qui est facilement réalisable puisque l'enseignant guide les élèves et fait des rappels. Aidons-les à devenir responsables et autonomes.

PRÊTS DE LIVRES ET DE MATÉRIEL

En début d'année, l'école fournit aux enfants des livres qui leur sont prêtés pour la durée de l'année scolaire; ils ont la responsabilité de les garder en bon état. Si, par négligence, votre enfant brisait un livre, nous nous verrions dans l'obligation de vous réclamer le coût de réparation ou de remplacement de ce livre. Cette même règle s'applique pour tout le matériel scolaire prêté au cours de l'année ainsi que pour les livres empruntés à la bibliothèque de l'école.



STATIONNEMENT

Nous vous invitons à prendre connaissance des endroits permis et sécuritaires pour déposer vos enfants via les différents communiqués transmis à ce sujet. Afin d'assurer la sécurité des enfants autour de l'école à leur arrivée et au départ, nous vous avisons qu'il est essentiel et primordial de respecter les règles suivantes :

- À partir de 8h00 et jusqu'à 16h00, il est **strictement défendu** de stationner dans le débarcadère de l'école (même pour une courte durée). Les autobus, berlines, minibus ont la priorité afin d'assurer le bon déroulement de l'entrée et de la sortie des enfants. Nous vous prions également **d'éviter le stationnement du personnel de l'école.**
- Ainsi, nous vous demandons de stationner uniquement dans les rues avoisinantes ou dans le stationnement à **l'arrière** de l'école et de venir chercher ou reconduire vos enfants à pied jusqu'à l'entrée de l'école.

SECRÉTARIAT ET SERVICE DE GARDE

Le secrétariat de l'école est ouvert de 8h00 à 11h50 et de 12h55 à 16h00. Cependant, une boîte vocale est toujours en fonction pour enregistrer vos messages au numéro : 450-645-2351. Le service de garde est ouvert de 6h45 à 18h00. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale (**poste 6**) de ce service.

SÉCURITÉ

Des aires de jeu, des trottoirs ou des sentiers sont prévus pour la circulation à l'extérieur. Les élèves ne doivent donc pas circuler ni dans le stationnement ni dans le débarcadère. De plus, lorsque les élèves arrivent dans la cour d'école, les vélos doivent être rangés immédiatement et vous devez cesser l'utilisation des planches à roulettes ou des trottinettes. C'est une question de sécurité.

SURVEILLANCE

Le matin, la surveillance débute à 8h10. Pour la sécurité des enfants, il est important de les envoyer à l'école qu'au moment où il y a de la surveillance par le personnel. Nous vous demandons aussi pour des raisons de sécurité, de ne pas entrer dans la cour.

Le midi, la cour est réservée aux élèves dîneurs du service de garde. Les autres élèves doivent se présenter à partir de 12h45.

TENUE VESTIMENTAIRE

Conformément à notre *mode de vie*, les vêtements doivent être convenables pour le milieu scolaire. Selon le cours ou la saison, les enfants doivent porter des vêtements appropriés. De plus, à la fonte des neiges, il est recommandé de porter des bottes d'eau ou une deuxième paire de souliers afin de garder les pieds au sec et l'école propre. Également, dès que le mercure est sous zéro ou que la neige fait son apparition, le port des bottes est requis. En tout temps, les élèves doivent être bien vêtus pour jouer dehors, car les sorties à l'extérieur sont privilégiées peu importe la météo. Assurez-vous de fournir des vêtements de rechange à vos enfants pour qu'ils soient au sec. Il est aussi demandé de bien identifier les différents articles.

VACANCES FAMILIALES ET TOURNIS SPORTIFS

Selon les orientations du *Centre de services scolaire des Patriotes* et tenant compte des exigences de la *Loi de l'Instruction publique*, les absences (vacances familiales ou congés sportifs) peuvent nuire aux études des élèves et sont contraires aux politiques de l'école. Les parents sont tenus de prendre les moyens requis pour que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établis.

Si, malgré ces principes, les parents décident de faire manquer des jours de classe à leur enfant, les exigences suivantes devront s'appliquer :



EXIGENCES :

- L'élève qui s'absente pendant l'année scolaire doit en avoir averti son enseignant ainsi que la direction de l'école au moins une (1) semaine avant son départ, par une note rédigée et signée par les parents.
- Les enseignants ne sont pas tenus de fournir des travaux scolaires ou ne donneront pas à l'avance les tâches qui seront à réaliser lors de ce type d'absence. Il sera toutefois possible de remettre à l'élève les travaux faits durant son absence et de noter les notions vues en classes. Il est important de savoir qu'il n'y aura pas de reprise ou de récupération portant sur le contenu de la matière vue pendant son absence.
- Toute évaluation manquée durant l'absence, ne sera pas reprise obligatoirement. Il est à noter que l'enfant ne sera toutefois pas pénalisé pour l'évaluation manquée. L'enseignant devra toutefois se baser sur l'ensemble des évaluations de l'étape pour poser un jugement au bulletin.

**Enfin, nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité des parents de s'assurer
que l'enfant fréquente l'école assidûment.**